

Privilège—M. Stevens

Monsieur le président, je suis tout étonné de voir que nous venons de perdre une journée, après avoir donné la permission au ministre des Finances (M. Turner) d'emprunter 2 milliards 500 millions, sans aucune possibilité de débat ou d'amendements. Je pense que nous atteignons maintenant le comble du ridicule, puisqu'hier nous étions empêchés par les procédures de discuter de cette question, au risque de soulever un tollé général à la Chambre, et qu'aujourd'hui nous perdons environ 15 minutes sur un point de procédure qui a déjà été soulevé dans le passé, alors que les mêmes députés qui protestent aujourd'hui se liguèrent hier avec les libéraux pour adopter l'article 5 et donner au ministre des Finances un pouvoir d'emprunt de 2 milliards 500 millions de dollars.

● (1430)

[Traduction]

M. l'Orateur: S'il n'y a aucun autre député qui veut participer au débat, je dirai que le député a soulevé, et il l'avait déjà fait auparavant comme il l'a mentionné dans ses remarques, une très importante question au sujet des procédures de la Chambre non seulement à propos de l'examen des prévisions budgétaires qui a entraîné une décision de la Chambre au sujet des fonds votés au gouvernement dont nous nous sommes occupés plus tôt, mais de tout le processus qui a donné lieu à une situation extraordinaire à cause des élections qui ont été tenues à une certaine époque de l'année. Je pense que la Chambre est parfaitement consciente du fait que l'opposition a adopté une attitude très sage en acceptant d'abrèger le temps réservé à l'étude des prévisions budgétaires et à tout le processus des subsides, afin de veiller à ce que les affaires du pays soient financées avec l'approbation du Parlement, comme il se doit.

Il s'ensuit cependant que la procédure des subsides et l'examen des crédits ont été tellement comprimés qu'ils ont suscité de l'inquiétude et des plaintes sous divers rapports. Je comprends assez bien l'argument évoqué par le député de York-Simcoe (M. Stevens), avec l'appui d'autres députés, pour être tenté de réserver mon jugement et faire un examen attentif des questions exposées cet après-midi. Mais je tromperais la Chambre si je le faisais, car je donnerais alors l'impression qu'il n'y avait pas là matière à arriver à une conclusion immédiate. J'entends par là que la question de privilège présente deux éléments qui suppriment pour moi la possibilité même de réserver mon jugement, le premier résidant dans le fait qu'il est certain que la règle bien établie voulant que le meilleur moment pour soulever la question de privilège soit à la première occasion où est formulé le grief à la Chambre des communes.

Il est certain que la première occasion où fut formulé ce grief à propos de l'article 5 et de son contenu fut au cours de la soirée d'hier lorsque la Chambre en faisait l'étude. A moins que la Chambre ne soit tentée de considérer que la chose n'est pas venue à l'esprit des députés, reste bien sûr la question qui fut posée par le très distingué et compétent député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) au sujet de ce point particulier qui aurait certainement dû, ne serait-ce

[M. Fortin.]

que par son intervention, attirer l'attention des députés. La Présidence doit donc conclure qu'à ce moment-là, la Chambre portait son attention sur les difficultés de l'article 5.

Bien plus, il ne faut pas oublier qu'une fois la difficulté signalée la Chambre s'est par la suite employée à étudier l'article, dans les limites cependant du Règlement, et à voter éventuellement son adoption, en conformité du Règlement. Je devrais considérer que l'un et l'autre de ces aspects établiraient hors de toute doute que la procédure suivie hier soir, bien qu'elle puisse peut-être donner lieu à une plainte ou à un grief des députés, était conforme au Règlement et a pris fin d'une manière qui correspond à une coutume bien établie du Parlement. J'aurais été tout à fait malvenu de faire naître l'impression à ce moment-là qu'une procédure adoptée aujourd'hui pourrait porter la Chambre à s'interroger sur une décision prise dans les formes hier soir et en conformité du Règlement.

Je répète donc aux députés que, bien que comprenant le problème, et c'est sûrement la seule interprétation logique à donner aux observations du président du Conseil privé (M. Sharp) selon lesquelles j'approuverais la plainte déposée, cela ne constitue pas une question de privilège en vertu du Règlement. J'ajouterais seulement que les remarques du président du Conseil privé doivent être considérées sinon comme un engagement ferme, du moins très proches d'une garantie semblable à celle qu'il a déjà été assez bon de donner à la Chambre: la garantie que les procédures concernant les subsides seraient étudiées par le comité de la procédure et que les procédures énoncées dans le bill des subsides, dont le débat et l'amendement sont sérieusement entravés par le procédé de la «guillotine», seraient également étudiées par le comité, comme on le souhaite certainement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole sur cette question très intéressante. Si j'invoque le Règlement, ce n'est pas, bien entendu, à propos de la décision de Votre Honneur. Étant donné les propos du leader du gouvernement à la Chambre et comme le Sénat est maintenant saisi de l'affaire, le leader du gouvernement tentera-t-il de communiquer avec les sénateurs pour leur faire part de son opinion afin qu'ils puissent aussi, disposant de plus de temps pour l'étudier, prendre cette question en considération?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'avis que le Sénat a ce genre de compétence à propos des bills budgétaires.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai rien à dire sur la décision de Votre Honneur, que je dois accepter, mais j'aimerais savoir si Votre Honneur pourrait s'assurer que son légiste lui a bien dit avant la présentation de ce bill qu'elle n'était pas faite selon les exigences de la Chambre.

M. l'Orateur: A ma connaissance, aucune procédure ne nous permet, au député et à moi, et c'est peut-être heureux, de tenir une séance de questions et de réponses.

Des voix: Bravo!